

Jacques BLANCHET

*Ancien Elève
de l'Ecole Nationale
d'Administration*

**LE PROBLÈME
DES STRUCTURES
DE LA PRODUCTION
AGRICOLE
EN MILIEU AFRICAIN**

Les trois pays de l'ex-Marché Commun de l'Afrique de l'Est — Kenya, Tanzanie, Ouganda — connaissent, en matière de développement économique, des difficultés qui ne sont pas sensiblement différentes de celles que rencontrent les autres pays d'Afrique. C'est pourquoi leur exemple est plein d'enseignements.

Leur croissance antérieure qui, au cours des dix dernières années, se maintint à un taux relativement satisfaisant (augmentation annuelle du P.I.B. : 5,2 % en prix courants) s'appuya avant tout sur le développement des exportations de produits agricoles traditionnels comme le café, le thé, le sisal, le coton (soit une progression annuelle de 6,5 % en prix courants) étant entendu que ces exportations, ou plus exactement les revenus qu'elles procurèrent, diffusèrent leurs bienfaits dans l'économie avant tout par l'intermédiaire de la consommation, dont les progrès relatifs furent beaucoup plus rapides que ceux de l'investissement.

Un tel modèle de développement ne peut cependant plus jouer dans l'avenir. Il convient donc d'en prévoir l'évolution et d'en favoriser la transformation.

En effet, malgré les progrès enregistrés sur les grands agrégats comptables nationaux, les structures économiques se sont quelque peu détériorées, en ce sens que maintenant nous avons affaire à trois secteurs distincts et n'entretenant entre eux que peu de rapports : le secteur d'exportation, le secteur monétaire intérieur et le secteur de subsistance. Ainsi « croissance » et « développement » pour être liés, ne sont pas synonymes.

Par ailleurs le moteur constitué par les exportations risque de perdre de sa puissance dans les années prochaines — du fait de la saturation des marchés mondiaux. Ainsi, si le modèle ancien était conservé, une croissance annuelle des exportations de 5 % — au lieu de 6,5 % comme par le passé — entraînerait-elle un développement de P.I.B. non plus de 5,2 % mais de 4 % par an.

Enfin, de nouveaux facteurs sont dernièrement apparus sur lesquels il doit être possible de s'appuyer dans l'avenir : c'est la croissance de la demande intérieure de biens et services suscitée par le développement de l'urbanisation (6 % par an), des industries agricoles et alimentaires (9,8 %), du commerce intra-territorial entre les trois pays considérés (16 %).

De tels facteurs ne peuvent être négligés. Bien plus, ils doivent être utilisés pour conduire le développement futur à l'intérieur d'un modèle économique où grâce à la croissance du marché intérieur, le dynamisme global serait accru, la valeur ajoutée supérieure et les relations intersectorielles plus nourries.

Une telle transformation de l'économie globale aura vraisemblablement des répercussions importantes sur un secteur agricole dont le poids relatif demeure important (il fournit près de 50 % du P.I.B.). En d'autres termes, on ne peut concevoir un changement du modèle global, sans une transformation parallèle de l'agriculture dans son rôle et ses méthodes.

Jusqu'à maintenant des efforts réels avaient été faits en matière de culture d'exportation et ils avaient généralement réussi ; dorénavant il conviendra — sans pour autant délaisser ce secteur — d'intervenir vigoureusement en vue de satisfaire le marché intérieur et intra-territorial en biens agricoles alimentaires et « à transformer » (céréales, légumineux, sucre, oléagineux, tabac, coton, produits animaux, etc...).

Ainsi l'agriculture de subsistance devra être peu à peu abandonnée au profit de la production commercialisée et une telle évolution ne peut pas ne pas avoir d'influence sur la forme de l'entreprise agricole. Le problème des structures d'exploitation se trouve donc posé à partir de la transformation économique envisagée dans le secteur.

En effet, l'exploitant qui passe de la subsistance à la production commercialisée, change d'univers économique. Jusque là, il s'agissait pour lui de répondre, avec l'aide des autres membres de la communauté, à des besoins matériels objectifs faciles à définir : la subsistance de la collectivité. Maintenant le problème n'est plus du tout le même : il s'agit pour lui de se procurer, dans un cadre social généralement plus étroit, des revenus monétaires provenant de la réalisation de profits, et ceci en répondant non plus aux besoins alimentaires de la communauté productrice, mais en s'adaptant à la demande solvable que l'on prévoit se manifester sur le marché. Alors l'entreprise agricole n'est plus ce milieu au sein duquel se manifestait un équilibre biologique qui permettait à

l'homme et sa famille de subsister, elle devient un cadre à l'intérieur duquel doit s'opérer la meilleure combinaison possible des facteurs de la production, c'est-à-dire au moindre coût ou encore avec le profit maximum.

On comprend ainsi toute la différence qui sépare, dans son être et son mode d'être, l'agriculture de subsistance de l'agriculture commercialisée ; le problème des structures de production se trouve posé dans les esprits, sinon dans les faits, à partir du moment où l'on se demande si l'unité ancienne de production est ou non adaptée dans sa forme, son organisation, sa dimension à une tâche aussi nouvelle et si différente de la précédente.

S'il apparaît, comme cela semble probable, que ces deux catégories d'agriculture appartiennent à des mondes différents, force nous sera bien de conclure qu'est négative la réponse à la question de l'adaptation de l'exploitation traditionnelle ; il conviendra alors d'examiner quelles transformations celle-ci doit subir pour répondre à sa nouvelle vocation.

**

Déjà, le milieu rural africain avait, dans son organisation sociale, assez vivement ressenti les conséquences qu'entraînait pour lui l'introduction de cultures d'exportation. Toutefois de telles conséquences étaient restées généralement limitées, la société traditionnelle avait assez bien « digéré » ces nouvelles activités de même que ce début de monétarisation (1). Par ailleurs il convient de noter que bien souvent la production d'exportation avait été entreprise en dehors du secteur rural africain, c'est-à-dire dans des exploitations nouvelles, spécialisées et conduites par des Européens selon des méthodes modernes (2).

Dorénavant, la production commercialisée devra pénétrer pour de bon dans le milieu traditionnel ; elle devra être son fait et l'objet de la réforme économique serait partiellement manqué si pour alimenter le marché intérieur on devait faire appel une fois encore à des exploitations nouvelles, créées de toutes pièces à cet effet et plaquées sur le milieu ambiant.

C'est donc en vue d'une véritable conversion de l'agriculture africaine qu'il convient de faire effort.

Pour déterminer dans quel sens peut et doit évoluer l'exploitation traditionnelle en vue de s'adapter à sa nouvelle mission économique, il convient — en prenant des exemples dans le continent africain tout

(1) Confer sur ce sujet : G. ALTHABE, « Progrès économique et communautés villageoises de la côte orientale malgache ». Document ORSTOM — Mai 1966.

(2) Cela est surtout vrai pour l'Afrique de l'Est. Ailleurs (Afrique Equatoriale et Occidentale) les cultures d'exportations furent souvent le fait des paysans africains traditionnels et elles perturbèrent d'autant plus les structures sociales qu'il s'agissait de cultures pérennes (cacao, café) ou de cultures obligatoires (coton).

entier — de rechercher les formes qu'elle adopte actuellement et l'évolution que lui fait subir le début de monétarisation auquel elle participe.

C'est qu'en effet, il serait illusoire de vouloir, par une tendance aveugle à « l'Euro-centrisme », imposer des formes nouvelles d'exploitation directement inspirées des exemples des pays avancés et méconnaissant complètement les réalités socio-économiques des pays africains. Par ailleurs il existe, ici peut être plus qu'ailleurs encore, une telle imbrication entre les modes de production et l'organisation sociale de base qu'il serait erroné de penser que l'on peut imposer n'importe quelle forme de développement économique. Ce serait ou bien se vouer à l'échec si la société investie était assez forte pour résister, ou bien aboutir à une destruction totale de celle-ci, ce qui n'est pas non plus acceptable (1).

Force est donc de tenir compte du milieu sociologique et de rechercher le mode de transformation qui est le plus conforme à son essence.

Que les formes futures des modes de production ne puissent pas être pensées en dehors de leur contexte sociologique actuel, c'est ce qu'ont parfaitement montré de nombreux anthropologues (2) et c'est ce qui s'explique aisément lorsque l'on rappelle comment s'est généralement fait le peuplement. Claude MEILLASSOUX dans « Anthropologie économique des Gours » (3) s'exprime ainsi : « Pendant toute la période de peuplement, des petits groupes, disposant de techniques rudimentaires s'installent librement sur des terres inoccupées et exercent chacun toutes les activités nécessaires à leur subsistance. Les rapports de parenté y apparaissent comme des rapports de production. Ils correspondent à une organisation sociale de la production qui rend le travail de chacun indissociable de celui de tous. Ils recouvrent un système de redistribution qui permet la répartition du produit commun entre tous les membres du groupe en fonction de leurs besoins et non de leur travail. Afin de maintenir l'équilibre fonctionnel de la cellule, les rapports de parenté s'étendent au-delà des strictes relations de consanguinité. Faute de spécialisation et d'échanges, les richesses n'ont qu'une valeur conventionnelle et leur utilité sociale est inséparable du rang de leur détenteur ».

(1) Cf. SEDES : « *Le développement rural dans les pays d'Afrique Noire d'expression française* ». Vol. I, Paris 1965.

« Le cadre socio-économique habituel doit être maintenu dans la mesure du possible et les structures et les relations sociales doivent se transformer peu à peu, avec le même horizon géographique » — page 194.

(2) A. BIROU in « *Economie et humanisme* », n° 108. Supplément 1957, 2^e semestre, p. 70. « La connaissance d'une unité rurale est un tout indissoluble, elle s'opère par un mouvement de synthèse où les diverses données de l'analyse viennent non seulement s'intégrer dans la reconstruction finale mais s'éclairer réciproquement et permettre par une interprétation globale des phénomènes d'ensemble, de mieux saisir les raisons d'être, les fonctions, les déficiences et les tendances de cette population ».

(3) Claude MEILLASSOUX, « *Anthropologie économique des Gours de Côte d'Ivoire* ». *De l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*. Mouton et C^o - Paris 1964.

Ainsi avons-nous affaire à des communautés où se pratique un communisme qui ressemble plus à celui de Platon qu'à celui de Marx, un collectivisme qui rappelle à la fois celui dont rêvait Saint-Just et Fournier pour son Phalanstère.

Bien que l'organisation des Gours ne soit pas extrapolable à l'ensemble de l'Afrique, on peut néanmoins la considérer comme assez représentative : la possession et l'usage de la terre sont généralement collectifs ; le travail se fait souvent en commun, surtout lorsqu'il s'agit de gros travaux (défrichage, construction de cases...) (1) ; la consommation a lieu dans le cadre communautaire en fonction des besoins alimentaires. L'usage privatif des objets est peu répandu et l'enrichissement individuel soit par la possession de l'argent, soit par l'accumulation des biens, n'est pas admis (2).

Ainsi, comme nous pouvons le constater, il s'agit d'une forme de société qui est fort éloignée de celle que nous connaissons de nos jours en Europe par exemple. Il y a entre elles toute la différence qui sépare une « société close » d'une « société ouverte » selon les termes de H. BERGSON (3) et le passage de l'une à l'autre ne peut se faire par une évolution progressive ; il ne peut être que le fait d'une rupture engendrée par un bouleversement extérieur (4). Entre ces deux sociétés sévit une incompréhension manifeste ; elles n'affrontent pas les mêmes problèmes matériels, n'ont pas la même conception du monde et ne donnent pas aux mêmes choses la même signification.

Dans la société africaine il s'agit de subsister et non pas de progresser comme dans la société européenne ou américaine. La première sera donc, en gros, statique et la seconde dynamique (5). La pression sociale sera, dans le premier cas, d'autant plus forte que les conditions matérielles seront plus défavorables à la survie de la collectivité. L'individu devra donc se soumettre totalement et sacrifier sa personnalité à la stabilité du groupe alors que dans la société moderne, au contraire, où le pouvoir d'innovation et de création est indispensable au progrès, la latitude laissée aux individus, dans leur faculté d'initiative et leur particularisme de comportement est beaucoup plus large. En gros, disons que la première société est à base collectiviste et totalitaire

(1) Gilbert RENARD, « *La coopération au Dahomey* ». Bruxelles 1966.

(2) Jean CAPRON, « *Anthropologie économique des populations bwa Mali-Haute Volta — Introduction à l'étude des communautés villageoises* » — 1965.

(3) H. BERGSON, « *Les deux sources de la morale et de la religion* » — Réédition P.U.F. — Paris 1967. On peut également se reporter à la distinction qu'avait faite Ferdinand TONNIES entre la « *Gemeinschaft* » et la « *Gemeinschaft* ».

(4) Voir à ce sujet HEGEL, « *Philosophie de l'histoire* », et Karl MARX, « *Ecrits de jeunesse* ».

(5) Confer Jean FOURASTIÉ, « *Essais de morale prospective* ». Editions Gonthier, Paris, 1967.

alors que la seconde est individualiste et libérale (1). Sur le plan de l'économie, les deux sociétés sont également soumises à la matière mais pas de la même façon. Il n'y a pas dans la société africaine de distinction entre la vie sociale et la vie « professionnelle » c'est-à-dire entre le rôle de membre de la communauté et celui de producteur. L'agriculture fait partie intégrante de l'activité sociale voire religieuse, ce qui n'est qu'une autre façon de marquer son caractère vital. De ce fait même, eu égard à son importance, elle demeure une affaire de groupe, aussi n'est-ce pas dans un tel domaine que l'individu peut chercher à se différencier des autres. Les hiérarchies sont construites sur la base du sang, de la parenté, de l'âge et non pas du pouvoir économique.

Tout au contraire, dans la société dite moderne, la réussite professionnelle est devenue facteur de hiérarchisation et l'argent, moyen de différenciation sociale. C'est la récompense accordée aux agents économiques volontairement les plus efficaces, mais cela ne se fait qu'au prix d'une aliénation à la matière transformée (2). Celle-ci dicte les conduites, répartit les rôles et constitue pour la communication entre individus un médiateur totalement extérieur et objectivé. De là découle une anomie des rapports sociaux qui n'existe pas dans la communauté africaine cimentée par la présence des ancêtres, fictive certes mais réactualisée périodiquement par les cérémonies.

Il n'est pas possible de montrer tout ce qui sépare les deux sociétés décrites ci-dessus ; nous avons simplement cherché à caractériser grossièrement leur « weltanschauung » respective avec le désir de faire comprendre que le passage d'une conception à l'autre représente une véritable révolution mentale.

Peut être, estimera-t-on, que les différences entre elles ne sont si marquées que parce que nous avons pris dans l'un et l'autre cas quelque chose comme des formes pures. Et il est de fait que la société africaine ne se retrouve pas toujours dans sa forme originelle ; elle a été déjà bien souvent attaquée victorieusement par le pouvoir corrosif de la civilisation moderne. Aussi convient-il, après avoir étudié la société traditionnelle, théoriquement pure, de voir comment elle a évolué sous l'effet des influences extérieures.

(1) La schématisation de ces deux formes de sociétés ne doit cependant pas être poussée à l'extrême. Il serait erroné de penser que la société africaine est purement statique. En fait lorsqu'on l'examine de près, elle apparaît comme étant constamment en mouvement. Ce n'est pas une société morte, ni même une société en sommeil. Elle est travaillée très souvent par une série de contradictions internes et parfois s'y manifeste une lutte très serrée entre les individus qui veulent se faire reconnaître et acquérir un nouveau statut social. Si l'on reprend la célèbre distinction énoncée par LINTON et GARDINER sur la personnalité de base, on peut considérer que bien des communautés africaines appartiennent plutôt à la catégorie « achieved status » que « acquired status ».

(2) Confer J.-P. SARTRE, « Critique de la raison dialectique ». Gallimard, Paris, 1962.

Indiquons tout d'abord que certaines communautés réagissent vigoureusement devant les éléments de perturbation venus de l'extérieur et qui auraient généralement pour effet de faire perdre aux Anciens leur pouvoir traditionnel. Certaines sociétés, ainsi, non seulement ne se déstructurent pas mais encore se restructurent, se replient sur elle-même, renforcent leurs coutumes et leur discipline pour lutter victorieusement contre le pouvoir maudit de l'argent. Le cas a été observé dans certaines communautés villageoises de la côte orientale malgache et dans certaines tribus du Nyassaland (1).

Mais généralement lorsque la pression externe est trop forte toutes les digues conçues pour la contenir cèdent et la société traditionnelle éclate. C'est ce qui se produit dans de nombreuses communautés du fait de l'introduction des cultures de rapport. Avec elles apparaissent en effet de nouveaux instruments techniques, un nouveau statut du travail et de la terre, des moyens monétaires et l'utilisation privative d'objets de consommation.

Pour comprendre l'effet perturbateur de l'utilisation de nouveaux instruments de production, on peut prendre l'exemple de la charrue. Le système ancien des relations sociales était fondé sur un réseau complexe d'obligations et de services réciproques ayant trait au travail de la terre. Le paysan qui dispose d'une charrue, désormais, n'a plus besoin des autres ; il peut même labourer pour la totalité du groupe familial. Il n'est plus « obligé » et n'est « obligé » que s'il le souhaite. Ainsi tout l'édifice du système d'entraide est remis en cause (2).

De la même manière, s'il est possible aux Anciens et aux aînés d'obtenir des jeunes un travail prestataire sur les parcelles réservées aux cultures de subsistance, puisque la production en revient aux producteurs sous forme de nourriture, il leur est par contre, beaucoup plus difficile d'utiliser la force de travail de leurs dépendants pour « fabriquer des produits qui se transformeront en marchandises, lesquelles seront converties en argent que l'ancien ou l'aîné pourra éventuellement utiliser à des fins personnelles (de prestige ou de consommation). Ainsi le travail acquiert une valeur marchande, l'exploitation humaine apparaît comme une menace, le travail salarié s'étend d'une façon saisonnière ou permanente et le relâchement des anciens rapports de production fondés sur la parenté, tend à dissoudre l'organisation sociale existante.

Quant à la terre, elle devient peu à peu, elle aussi, une marchandise et ainsi apparaît la propriété foncière. En effet, dès lors qu'elle sert de moyen de gagner de l'argent, elle acquiert, par elle-même, une valeur

(1) « *The Yao village* » by Clyde MITCHELL. A Study of the social structure of a nyasaland tribe.

(2) Henri LABOURET, « *Le paysan et la terre* » — *Paysans d'Afrique Occidentale*. Callimard, N.R.F.

dans l'esprit de celui qui en a la jouissance. Par ailleurs, elle devient de plus en plus le support d'une activité privée qui s'investit en elle pour l'exploiter et l'améliorer. Peu à peu des droits acquis se constituent et l'usage privatif se renforce, aidé en cela par le relâchement des liens de parenté. Il est symptomatique à cet égard de considérer combien l'apparition de la propriété foncière est liée à la dissolution des anciens liens sociaux. La fin du collectivisme agraire sonne le glas des organisations communautaires sans qu'il soit possible, dans ce processus, de discerner la cause et la conséquence. A des règles coutumières succèdent des contrats entre individus.

Ainsi une nouvelle société apparaît sur des bases beaucoup plus individualistes que collectivistes, l'argent servant à la fois de moyen de libération et de sujétion. Les possibilités de s'enrichir indépendamment du statut s'accroissent malgré les barrières qui s'élèvent un peu partout pour empêcher l'argent de régler le fonctionnement de la société (1). C'est ainsi que, dans certaines tribus, les nouveaux riches n'accèdent pas automatiquement aux femmes parce qu'ils possèdent de l'argent. Il leur faut aussi, pour prendre une épouse, offrir des cadeaux composés de biens traditionnels qui ne se vendent pas et qui ne se transmettent qu'entre gens du même rang. Ainsi la société ancienne réagit-elle, comme elle peut, contre l'impérialisme de l'argent.

De la même façon, les richesses nouvelles constituées par des objets acquis à l'extérieur sont fréquemment, dès qu'ils pénètrent dans les communautés, neutralisés en tant que marchandises et reconvertis en trésor. Ainsi permettent-ils de renforcer les structures anciennes au lieu de les détruire (2).

Malgré tout, l'introduction dans la communauté africaine de la monétarisation avec toutes les conséquences que cela comporte sur les moyens de production, le statut du travail et de la terre et l'acquisition de biens étrangers, a sur les structures sociales traditionnelles un effet nettement perturbateur. Doit-on en conclure que cette société africaine est condamnée et qu'elle va de plus en plus évoluer vers une fragmentation de type individualiste ou, au contraire, peut-on penser qu'elle saura s'adapter aux nouvelles conditions économiques en sauvegardant l'essentiel de son esprit et de ses formes ?

La réponse à une telle question — qui peut fort bien être différente selon les cas considérés — est essentielle car c'est d'elle que dépend la forme future à envisager pour les unités de production agricole. Pourtant une telle réponse est très difficile à formuler, c'est ce qui nous contraint à envisager, pour la suite de notre étude, une alternative

(1) Igor de GARINE, *Les Massa du Cameroun — Vie économique et sociale*. P.U.F., Paris, 1964.

(2) Ces deux exemples (achat des femmes, utilisation des objets extérieurs) sont cités par Claude MEILLASSOUX dans son ouvrage : « *Anthropologie économique des Gours de Côte d'Ivoire* ».

fondée d'une part sur l'hypothèse d'une disparition définitive de l'organisation communautaire et d'autre part sur l'hypothèse d'un maintien et d'une évolution de celle-ci.

En d'autres termes le problème est posé de savoir si l'intégration dans l'économie moderne de la société traditionnelle se fera individuellement après l'éclatement des cadres anciens ou si, au contraire, cette intégration aura lieu au profit de communautés vivantes à la fois stables et renouvelées.

Ainsi que l'étude de l'évolution de la société africaine nous l'a montré, il semble qu'une tendance de plus en plus nette se manifeste en faveur d'une agriculture de type individualiste, telle que nous l'avons connue en Europe par exemple, depuis la fin du Moyen-Age. Une telle forme d'agriculture, suscitée de l'extérieur, se caractérise par la propriété privée de la terre — ou tout au moins par son usage privatif — par l'unité de responsabilité au sein d'une famille étroite et par l'utilisation éventuelle d'un travail salarié. Cette forme d'agriculture est la conséquence quasi-inévitable de la monétarisation du secteur rural qui fait éclater la société ancienne, qui, en valorisant le produit final, valorise aussi les facteurs de la production (travail, sol) et qui, enfin, récompense chacun en fonction de ses efforts et de son efficacité.

Un tel système comporte sa justice et sa discipline propres ; par ailleurs, il représente aussi un certain nombre d'avantages non négligeables sur le plan économique. En effet, la responsabilité directe à laquelle est soumise l'agriculteur a pour lui un caractère stimulant. Elle l'incite à faire preuve d'imagination pour améliorer ses méthodes de travail, à prendre des initiatives nouvelles pour briser le carcan de la tradition, à admettre les innovations susceptibles d'améliorer sa productivité tout en diminuant sa peine. En somme la responsabilité économique individuelle constitue un aiguillon indispensable dans une société qui a décidé non plus de « conserver » mais de « progresser ».

De plus, il s'opère assez rapidement une sorte de sélection naturelle parmi les exploitants, ce qui fait que tôt ou tard, les terres se concentrent entre les mains des plus habiles. Un tel phénomène a été remarqué dans un certain nombre de régions d'Afrique en voie de monétarisation rapide où s'opérait l'évolution vers la propriété privée (1). Cette concentration n'est pas sans justifications ; il est bien évident en effet que, sur un plan pleinement objectif, la formule qui aboutirait à disperser entre une multitude d'individus les responsabilités économiques qui, auparavant, étaient détenues par quelques-uns (anciens, chefs d'enclos, de village, etc...) ne serait pas entièrement satisfaisante car il est certain que dans la population africaine comme dans toute population, les individus capables de constituer des chefs d'entreprise valables ne représentent qu'un pourcentage relativement faible de

(1) BALANDIER G. — « *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire* ». (Dynamique des changements sociaux en Afrique Centrale). P.U.F., Paris, 1955,

l'ensemble. Mais c'est surtout sur le plan agronomique que s'impose, semble-t-il, la formule des exploitations de moyenne dimension capables de répondre d'une façon rentable aux besoins du marché monétaire. Il s'agirait en somme d'économiser cette denrée rare que constituent les élites rurales tout en évitant les deux écueils que représentent des structures micro-fundiaires d'une part, et lati-fundiaires d'autre part.

Créer un réseau d'exploitations moyennes, c'est du reste le but de certains gouvernements qui, tels le gouvernement Kényien, accordent un « minimum return » aux cultivateurs ayant ensemencé une surface minima de céréales. Et on comprend aisément tout le bénéfice qui peut être retiré d'une politique tendant à la constitution d'unités de production d'une surface optimale en ce qui concerne non seulement certaines cultures d'exportation mais encore les céréales, les produits animaux et d'une façon plus générale toutes les denrées qui doivent faire l'objet d'une commercialisation assez large.

Ainsi le nouveau système économique à l'intérieur duquel s'insère peu à peu l'agriculture traditionnelle comporte, de par ce qu'il suppose en matière de techniques, de systèmes de cultures et de production, ses nécessités structurelles et impose notamment une certaine dimension de surface qui, sans atteindre celle des grandes exploitations modernes vouées à la monoculture, n'en nécessite pas moins le regroupement des unités de production existantes.

Par rapport aux unes comme aux autres les « medium size holdings » manifestent une supériorité incontestable.

Conduites selon des méthodes et des techniques moins modernes que les grandes exploitations, elles utilisent moins qu'elles « d'inputs » généralement importés. Moins mécanisées qu'elles, elles emploient plus de main-d'œuvre et leur structure de production est moins rigide. Enfin, leurs rendements, bien que généralement inférieurs, peuvent néanmoins rester satisfaisants (environ 2 à 2,5 tonnes de maïs à l'hectare dans les pays d'Afrique de l'Est). En tout cas leurs prix de revient sont inférieurs.

Par rapport aux petites exploitations qui auraient conservé leur structure d'économie de subsistance, les unités de taille moyenne ont l'avantage d'avoir une productivité supérieure par unité de surface et de travailleur. Leur création n'entraîne du reste pas une réduction de l'emploi rural car en mécanisant — sur une base éventuellement collective — certaines opérations comme le labour qui constituaient jusque-là des goulots d'étranglement en matière de travail, elles peuvent favoriser une intensification de l'exploitation du sol. En matière commerciale leur apport sur le marché est beaucoup plus régulier que celui fort variable des petites exploitations et cet apport étant plus concentré permet d'instaurer une organisation plus aisée du ramassage des produits. Enfin, les efforts menés en vue de la promotion technique de cette agriculture se trouvent eux-mêmes facilités du fait que le nombre d'exploitants à encadrer se trouve réduit.

Les avantages économiques des exploitations individuelles de moyenne dimension semblent donc difficiles à nier. De telles exploitations représentent vraisemblablement le type d'agriculture le mieux adapté à une production devant répondre aux besoins d'un marché intérieur en pleine expansion, où les liens avec les industries de transformation se multiplient en fait et en droit (économie contractuelle). De même que la petite exploitation du système communautaire paraît être la structure normale de production dans une économie de subsistance de même que la grande exploitation moderne semble demeurer la formule la plus valable pour les grandes cultures d'exportation, l'exploitation de taille moyenne représente, à notre sens, le milieu le plus favorable pour aboutir à une insertion satisfaisante de l'agriculture dans l'économie d'échange.

Toutefois, les modalités pratiques selon lesquelles se réalise la constitution de semblables entreprises ne sont pas indifférentes ; elles sont même susceptibles d'entraîner des bouleversements assez considérables dans le milieu rural.

Ainsi, dans de nombreuses régions, l'apparition de la propriété privée et du salariat conduit à des abus regrettables sur le plan social. On a vu (1), en certains endroits, des individus ou des tribus peu conscients de la valeur vénale de leurs terres s'en défaire « pour une bouchée de pain » au profit de notables, de spéculateurs, de citadins, voire de fonctionnaires. Si une telle évolution conduit à une restructuration du milieu rural et à une concentration des terres, la manière selon laquelle elle se produit n'est pas satisfaisante car, à la limite, elle pourrait aboutir à la spoliation des paysans, à leur prolétarianisation, à la confiscation du sol par quelques landlords absentéistes et au total à une situation comparable à celle qui sévit dans certains pays d'Amérique Latine, ce qui nécessiterait tôt ou tard la mise en œuvre d'une réforme agraire. Ce ne serait donc un progrès ni sur le plan économique, ni sur le plan social. C'est pourquoi il peut paraître nécessaire surtout dans les zones suburbaines et dans les territoires densément peuplés, de prendre, dès maintenant, des mesures pour contrôler les transferts de la propriété du sol.

De même, l'apparition du salariat, liée à une faim de terres qui se manifeste localement, à une croissance démographique toujours rapide et à un besoin de plus en plus vif de se procurer des disponibilités monétaires, conduit à la création d'un véritable prolétariat agricole : les ouvriers permanents et surtout saisonniers. Ainsi apparaissent les classes sociales dans un milieu qui jusque là ignorait totalement ce phénomène. Avec lui apparaît aussi l'exploitation. M. MELLASSOUX, dans

(1) Colin CLARK and Margaret HASWELL : « *The Economies of subsistence agriculture* », Macmillan, London 1966 ;
Fergus WILSON : « *Peasant farming in tropical Africa* » — reprinted from Mother Earth. Journal of the soil association, London.

son ouvrage déjà cité, signale le cas de travailleurs percevant un salaire annuel de 10.000 à 20.000 anciens francs. Certes les conflits sociaux n'existent pas encore car, généralement, les travailleurs sont des « étrangers » venus d'une tribu lointaine et les différends, s'ils s'élevaient, se poseraient certainement plutôt sur le plan racial que sur le plan social. Mais le danger demeure d'une exploitation humaine difficile à contrôler. Les essais qui ont été tentés — en Zambie par exemple — pour fixer un salaire minimum se sont en fait soldés par un échec car ils ont eu pour effet de réduire le niveau général de l'emploi agricole.

Ainsi les risques sont grands d'une perversion du milieu rural entraînée par l'apparition de l'argent et par l'exploitation de l'homme par l'homme, ne serait-ce que sous une forme élémentaire, chaque personne qui dispose d'une parcelle d'autorité en profitant pour rançonner les autres ; favoriser le mouvement vers l'individualisation du travail de la terre et la concentration de la propriété ne peut que renforcer un tel processus.

Mais ce qui nous semble également inquiétant c'est la destruction accélérée des structures sociales anciennes qu'un tel mouvement risque de précipiter. Nous avons vu comment la monétarisation du secteur rural remettait en cause l'organisation antérieure en favorisant les attitudes individualistes dans les modes de vie. Si de telles attitudes se propagent également dans le champ de l'organisation économique, l'ancienne société communautaire risque de se désagréger totalement. Or, cela ouvrirait une ère de difficultés sur le plan humain dont il ne faut pas se dissimuler la gravité.

En effet, jusqu'à maintenant, la communauté familiale, villageoise, tribale offrait à chaque individu une sorte d'assurance de groupe. S'il était malade et ne pouvait travailler dans les champs au moment crucial des semailles ou de la récolte, lui et sa famille, n'en étaient pas pour autant réduits à la famine car la solidarité jouait à l'intérieur du groupe. La veuve, l'orphelin, le malade étaient normalement pris en charge par la communauté. Bien plus des raisons techniques évidentes imposaient le travail en groupe comme l'explique P. GUÉBHARD « Isolés ou peu nombreux, les indigènes sont impuissants à réaliser les travaux importants de débroussaillage, de labours, de semailles, les multiples soins culturels qu'exigent les opérations agricoles ; la famine, la pauvreté sont l'apanage des cases restreintes, qui, le plus souvent, fusionnent avec une case nombreuse pour profiter de l'effort que décuple le grand nombre et de la direction qui le rend fécond » (1).

Ainsi l'individualisme agraire rompt cette solidarité de groupe, ce travail en commun ; il laisse l'agriculteur dépourvu s'il ne peut se

(1) Voir P. GUÉBHARD : *Notes contributives à l'étude de la religion, des mœurs et des coutumes des Bobo du cercle de Koury (Soudan Français)*. Revue d'Ethnographie et de Sociologie, 2,5/6, 1911, p. 125 - 145.

mécaniser et, en tout cas, il lui fait perdre le bénéfice d'une assurance de groupe. Et ceci, à un moment où pour lui les risques augmentent sensiblement car aux risques physiques (maladie, accident, invalidité, incapacité) s'ajoutent dorénavant les risques économiques (mévente des produits, chute des cours, etc...). Certes, la société nationale prendra, par la suite, le relais du groupe communautaire sur ces deux plans (sécurité sociale, marchés garantis) ; mais de telles assurances ne peuvent être offertes que dans des milieux ayant atteint un certain degré de prospérité et de conscience collective et, en attendant, l'agriculteur individuel se trouve démuné... Il abandonne les anciennes structures sociales basées sur le travail en commun et la solidarité de groupe, mais ne trouve pas, dans un milieu désormais atomisé, des garanties équivalentes pour lui-même et sa famille.

En d'autres termes, l'agriculture individualiste — dont on a vu les avantages économiques — ne semble pas trouver pour sa réalisation dans le milieu humain une organisation sociale qui soit prête à la recevoir et à l'assumer valablement. Les coutumes, la morale, l'éthique, les institutions datent d'un autre âge et n'ont pas eu le temps de s'adapter à cette nouvelle forme d'économie et d'organisation du travail ; c'est de ce décalage que naissent les difficultés de la formule que nous avons qualifiée « d'individualiste ».

Voilà pourquoi on en revient de plus en plus à penser qu'il conviendrait de sauvegarder sinon la société ancienne tout entière tout au moins son caractère communautaire ou collectiviste.

Pour comprendre le sens et l'intérêt d'une telle solution, il convient de se forger — ou plutôt de reprendre — une vue unitaire de la société africaine. Comme nous l'avons en effet précédemment noté, il existe une imbrication très étroite au sein du groupe communautaire entre la vie économique, d'une part, et la vie sociale, d'autre part (et même religieuse) ; c'est du reste la raison pour laquelle la seconde est si sensible à une modification de la première. Dans le groupe, le « sens vécu du travail » ne se distingue généralement pas du « sens vécu de la vie ». Le rite apparaît comme un moment privilégié du travail mais de la même façon le travail apparaît comme un moment privilégié du rite. Ne dit-on pas en effet dans certaines tribus, d'un groupe de masques ayant longtemps dansé « qu'il a bien travaillé pour la communauté » (1).

Ainsi le travail est en continuité avec le rite, et cette continuité ne doit rien à la finalité propre à chacune de ces activités, mais tout au fait que l'une et l'autre sont « informées » de l'extérieur, pourrait-on dire, par cette recherche permanente d'une vie communautaire totale (2).

(1) Cf. par ex. G. GOSSELIN : *Pour une anthropologie du travail rural en Afrique Noire*, Cahiers d'Etudes Africaines III, 12, 1963, p. 511-549. L'auteur présente une analyse thématique tant des « structures et organisations » que des « caractères et fonctions » du travail en économie d'auto-subsistance.

(2) Cf. Jean CAPRON, op. déjà cité.

Certes le caractère unitaire de l'existence du groupe n'est pas toujours aussi parfait, mais il se manifeste partout, c'est pourquoi il nous paraît illusoire de vouloir réformer un aspect de cette existence tout en se désintéressant des autres.

La formule basée sur un renouveau de la vie collective a, quant à elle, l'avantage de prendre en compte non seulement les nécessités de l'évolution économique mais encore la réalité de la vie sociale et surtout les liens que l'une et l'autre ont entre elles. Elle part donc d'une conception structuraliste (1).

On peut naturellement estimer que ce synchronisme est plus un fruit du passé qu'un objectif d'avenir mais nous avons vu les conséquences qu'entraîne une dissociation de l'économique et du social. Les structures de la société traditionnelle méconnue se désagrègent et l'agriculteur se trouve transporté sans défense dans un milieu atomisé, hostile et étranger où il est livré aux aléas du sort.

On peut prétendre aussi que les nécessités économiques sont impératives et qu'elles ont déjà condamné l'ancienne organisation communautaire. Mais ceci n'est pas évident. La formule « individualiste » nous semble être beaucoup moins une solution sociale qu'une absence de solution, elle manifeste seulement l'incapacité dans laquelle se trouve la société africaine d'adapter sa vie de groupe aux nouvelles conditions économiques ; c'est un peu une preuve d'échec.

Par contre, la formule que nous sommes convenus d'appeler « communautaire » ou « collectiviste » outre qu'elle évite de se heurter aux inconvénients qui caractérisent la solution dite « individualiste », comporte en elle-même des avantages assez appréciables qui ne sont pas seulement de nature humanitaire.

C'est ainsi qu'en matière d'encadrement (vulgarisation, crédit agricole, commercialisation...) la politique du gouvernement sera beaucoup plus aisée et moins coûteuse en personnel qualifié si elle peut s'adresser à des communautés structurées plutôt qu'à des exploitants dispersés — même si ceux-ci regroupent (2).

(1) Cf. à ce sujet Claude LÉVI-STRAUSS, « *La pensée sauvage* » et entre autres Raymond CARPENTIER in « *Economies et Sociétés* », Philosophie et sciences de l'homme, n° 1, janvier 1967, p. 21. « L'idée de structure, écrit-il, est celle dans laquelle la totalité est beaucoup plus que la somme des parties. C'est l'arrangement de ces parties qui constitue d'abord l'être de la totalité. »

Une idée semblable avait déjà été exprimée par Teilhard de CHARDIN dans sa fameuse loi de « complexité-conscience ». Cf. à ce sujet Claude TRESMONTANT : *Introduction à la pensée de Teilhard de Chardin*. Editions du Seuil à Paris.

(2) S'il convient de remarquer que pour ce qu'on appelle l'animation rurale, les moyens en personnel technique doivent normalement être moins élevés dans le cas de l'agriculture de groupe que dans celui de l'agriculture individualiste, il faut néanmoins ajouter que ce personnel doit être d'un niveau plus élevé dans la première formule que dans la seconde. En effet il est plus difficile (et notamment plus délicat psychologiquement) d'œuvrer à la transformation totale d'un groupe que de prodiguer des conseils techniques à des agriculteurs isolés. Le travail n'est pas exactement le même dans les deux cas.

Dans cette optique la communauté peut devenir une sorte de partenaire de l'Etat sinon d'auxiliaire dans l'œuvre de promotion économique. L'aide accordée à ces communautés n'a pas, en tout cas, les inconvénients de l'aide individuelle, qui est vouée à l'inefficacité lorsqu'on s'efforce de promouvoir tous les exploitants et à l'arbitraire lorsqu'il s'agit de sélectionner les meilleurs d'entre eux : (système dit des progressive farmers ou du transformed sector dans les pays anglo-saxons).

Les communautés dont l'étendue, la forme, la nature peuvent être très variables selon les conditions sociales de la région considérée devraient, si elles se montrent aptes au progrès, être reconnues sur le plan juridique. Il ne s'agirait naturellement pas d'en faire des coopératives semblables à celles qui existent en Europe Occidentale, car il nous semble qu'il y a entre celles-ci et les communautés africaines une distance considérable en matière de conception et de nature des rapports entre individus (1). Par ailleurs, ce que nous connaissons en France, par exemple, ce sont surtout des coopératives d'approvisionnement ou de commercialisation alors que ce qui conviendrait à l'Afrique ce sont des sortes de coopératives de production.

Il faudrait certainement laisser les communautés africaines définir progressivement un statut très souple en ce qui concerne leur organisation interne, pourvu que les bienfaits du travail en commun et de la solidarité de groupe y soient reconnus.

Toutefois, vis-à-vis de l'extérieur, il serait utile que ces communautés bénéficient d'un statut privilégié et que, pour cela, elles acquièrent la personnalité morale, ce qui leur permettrait par ailleurs de renforcer leur cohésion interne. Elles seraient ainsi admises à traiter en tant que telles avec l'extérieur pour vendre, acheter, emprunter, etc... et pour ce faire, leur pouvoir de marchandage serait bien supérieur à celui de leurs membres pris isolément (2).

Une chance s'offre ainsi de créer sur un terrain qui s'y prête une agriculture de groupe telle que s'efforcent de la recréer — non sans mal — certains pays avancés (comme la France) voués depuis longtemps à l'individualisme agricole ; cette chance il ne faut pas la manquer. Il ne

- (1) Selon le B.I.T. (M. COLOMBAIN), une coopérative est une association de personnes au nombre variable qui sont aux prises avec les mêmes difficultés économiques et qui, unies librement sur la base de l'égalité de leurs droits et obligations s'efforcent de résoudre ces difficultés, principalement en gérant à leurs propres risques et en utilisant, pour leur commun avantage matériel et moral et dans une collaboration commune, une entreprise à laquelle elles ont transféré une ou plusieurs de leurs fonctions économiques répondant à des besoins qu'elles ont en commun !...
- (2) A cet égard, il serait intéressant de se reporter à l'expérience effectuée au Mali où les communautés traditionnelles, tout en étant maintenues, ont été modernisées et peuvent s'appuyer maintenant non seulement sur des éléments ethniques mais aussi sur une structure juridiquement sanctionnée.

faut pas non plus rater l'occasion de progresser économiquement sans détruire les bases d'une société ancienne et encore actuelle. Enfin, une voie s'offre, à mi-chemin entre le capitalisme et le socialisme, parfaitement conforme au génie des populations et qui peut aboutir à « mettre sur pieds » la formule d'une entreprise agricole pour le tiers-monde (1). Toutes ces considérations ne doivent pas être négligées.

Une transformation économique qui se ferait dans le cadre social ancien, qui n'en détruirait pas les formes mais en modifierait progressivement le contenu : voilà l'objectif essentiel. Mais comment créer sans supprimer, transformer sans déformer, adapter sans révolutionner ?

Cela suppose une plasticité évidente de sociétés que l'on a jusqu'à maintenant considérées comme statiques et dont le but était effectivement de maintenir la vie. Là est, semble-t-il, le véritable enjeu et il est d'importance car s'orienter vers le progrès matériel conçu pour lui-même, cela représente dans nombre de communautés traditionnelles une véritable reconversion psychologique, une sorte de révolution mentale (2).

Il ne faudrait pourtant pas croire que ces communautés ne représentent que des forces réactionnaires. De nombreux exemples du passé prouvent qu'elles ont su admettre les innovations techniques et répondre aux appels du marché (3). Par ailleurs, il faut dorénavant compter de plus en plus avec la force que représentent les jeunes générations ; elles sauront contester le pouvoir des anciens, si ceux-ci étouffent leurs légitimes aspirations vers plus de bien être ; elles pourront apporter, dans une société vieillie un sang nouveau, à condition toutefois qu'une éducation de type par trop individualiste et abstrait ne les coupe pas de leur milieu d'origine.

Alors le développement économique peut devenir — s'il est senti et voulu de l'intérieur au lieu d'être imposé de l'extérieur — non pas un facteur négatif, mais un élément de cohésion pour la collectivité à laquelle il apportera un nouveau projet, un but idéal, une raison d'être.

- (1) Voir Josué de CASTRO et Maurice GUERNIER : « Propositions pour le développement du Tiers-Monde » — Le Monde — Avril 1967.
- (2) Pour comprendre les fondements philosophiques de « la société du gain » (TAWNEY) ou de « la civilisation du toujours plus » (Bertrand de JOUVENEL), on peut utilement se reporter aux ouvrages de W.A. WEISSKOPF : *The psychology of Economics* (1955) et « Croissance économique ou harmonie de l'existence » in « Economie et Société » n° 1, janvier 1967.
- (3) Des exemples nombreux d'esprit d'initiative et de dynamisme commercial nous sont donnés dans l'ouvrage précédemment cité de M. Igor de GARINE, « Les Massa du Cameroun » où nous voyons les communautés adopter spontanément des améliorations techniques comme le filet de pêche en nylon et se lancer dans de nouvelles spéculations fructueuses comme la culture du tabac et la distillation du mil et du sorgho pour fabriquer de l'alcool et de la bière.

Pourquoi ce qui est possible pour quelques individus ne le serait-il pas aussi pour un ensemble d'individus unissant leurs efforts ? Pourquoi imaginer que le nombre des personnes dynamiques puisse être moins élevé dans le cas de l'agriculture de groupe que dans celui de l'agriculture individuelle ? Tout au plus peut-on prétendre que l'organisation traditionnelle a tendance à étouffer et à neutraliser les personnalités. Mais alors la critique est sévère car on peut considérer comme gravement malade toute société qui empêche à ses élites de se dégager. Si tel était le cas il ne s'agirait évidemment plus de réformer la société ancienne, de l'adapter à la vie moderne ; il faudrait poursuivre le développement économique en dehors d'elle, c'est-à-dire contre elle.

C'est donc en définitive sur un problème sociologique que l'on débouche : celui de la valeur de la société africaine, de sa faculté d'adaptation.

Car la nécessité du développement économique ne peut plus être contestée, ne serait-ce que pour des raisons démographiques et par le fait que les temps ont changé ; il n'est plus question de remonter le cours du fleuve pour se retrouver dans les eaux calmes de la préhistoire économique. L'agriculture de subsistance est condamnée à terme, les exploitants devront produire de plus en plus pour le marché.

Mais cette phase de conversion, de transition sera difficile et en un sens douloureuse si l'on s'oriente vers une agriculture de type individualiste. Si par contre l'on opte pour une agriculture de groupe, les progrès seront peut-être moins rapides mais ils se feront dans une atmosphère sociale moins perturbée.

Il reste à se demander toutefois si ces deux formules que nous avons typifiées pour les besoins de l'exposé — ne sont pas plus concurrentielles que contradictoires. Vraisemblablement, elles seront utilisées l'une et l'autre parfois peut-être même au sein de la même communauté qui adoptera une organisation différente pour les cultures alimentaires et pour les cultures de rapport. Mais d'une façon générale l'agriculture individuelle sera le lot de toutes les ethnies qui ne pourront adapter assez rapidement leurs structures anciennes à l'économie nouvelle.

Ainsi les deux voies sont ouvertes. A notre sens il n'est pas encore trop tard pour choisir entre elles selon les conditions particulières des communautés considérées et le contexte de la révolution économique à l'intérieur duquel elles se placent.

Ce qu'il convient en tout cas de souligner c'est que le problème est d'une importance majeure car il intéresse non seulement la forme de l'agriculture africaine de demain mais aussi la nature des constructions politiques nationales. La démocratie ne sera-t-elle pas plus aisée à fonder si elle peut prendre appui sur des communautés de base vivantes

et prospères plutôt que sur une multitude d'individus aussi dispersés et indépendants les uns des autres que des « grains de petits pois » dont parlait J.J. ROUSSEAU ? (1).

Jacques BLANCHET

- (1) Certains prétendent que l'existence de collectivités autonomes est de nature, en renforçant les particularismes locaux, à freiner l'unification nationale dans des pays nouvellement indépendants et en voie de construction. Mais cet argument ne nous semble pas devoir être retenu car il part d'une conception jacobine et centralisatrice de la nation qu'il ne nous paraît pas souhaitable de transposer en Afrique. Chaque nation européenne s'est constituée selon son style particulier (libéralisme en Grande-Bretagne, jacobinisme en France, bureaucratie en Prusse et idéologie en U.R.S.S.). Qui nous dit que l'Afrique ne peut pas parmi ces diverses formules, ou plutôt au-delà, trouver sa propre voie vers une organisation politique d'un type nouveau où les données ethniques ne seraient pas niées mais utilisées ?